

# CHÉQUIER PARRAINAGE

Partenaire de vos projets immobiliers



Vous appréciez le sérieux et le savoir-faire  
du **Groupe Giboire**,

Parlez-en autour de vous et devenez notre  
ambassadeur privilégié en parrainant un ami,  
un proche pour leur projet immobilier.

**600€**



Pour chaque mandat signé et vendu par l'intermédiaire de Giboire Transaction :

**600€** DE GAINS POUR LE PARRAIN\*

Nom du négociateur : .....

### COORDONNÉES DU PARRAIN

Nom : ..... Prénom : .....

Tél mobile : ..... Email : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Date de validation du contact par Giboire Transaction : ..... / ..... / .....

J'ai lu et accepté les conditions générales d'application du chèque parrainage

Signature Parrain :

### COORDONNÉES DU FILLEUL

Nom : ..... Prénom : .....

Tél mobile : ..... Email : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

\*Somme de 600€ versée au parrain pour tout acte authentique de vente signé par l'intermédiaire de la société Giboire Transaction portant sur un bien appartenant au filleul et dont le nom est inscrit à côté de celui du parrain sur le chèque parrainage validé. **Giboire Transaction** - 1, place du Général Giraud 35000 Rennes - Code APE 6831Z / RCS Rennes 790200901 – carte professionnelle CPI 3502 2017 000 022 986 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille et Vilaine / Caisse de Garantie : Galian Assurances.

## **PRESENTATION**

Le parrainage a pour but d'encourager toute personne désireuse de faire connaître l'offre du Groupe GIBOIRE aux personnes de son entourage en les parrainant pour leur conférer le statut de filleul. En contrepartie de la conclusion par un filleul d'un acte authentique de vente d'un bien par l'intermédiaire de la société GIBOIRE TRANSACTION, le parrain, titulaire d'un chèque parrainage dûment rempli et validé, recevra de la société GIBOIRE TRANSACTION, une somme conformément à l'article 3 ci-dessous. La participation au parrainage implique l'acceptation et le respect sans réserve des conditions générales d'application ci-dessous par le parrain.

### **Article 1 : la qualité de parrain et la qualité de filleul.**

Le parrain et son filleul doivent être des personnes physiques âgées de 18 ans minimum pour accéder à l'offre de parrainage de la société GIBOIRE TRANSACTION. Le service rendu par le parrain doit être occasionnel et accessoire (le nombre de parrainage étant limité à 3 par an, l'année courant à compter de la date du premier parrainage ayant donné lieu à gratification). Le parrain doit être client de la société GIBOIRE TRANSACTION ou enregistré dans notre réseau au titre d'Ambassadeur. Le filleul quant à lui, ne doit pas être déjà inscrit dans les bases de données du Groupe GIBOIRE.

### **Article 2 : enregistrement et validation du chèque parrainage**

L'enregistrement du chèque parrainage par la société GIBOIRE TRANSACTION se fera par le visa du responsable d'agence sur le chèque parrainage dès lors que le mandat de vente sera signé. Un mail de confirmation d'enregistrement sera transmis au parrain pour information. La validation définitive du chèque parrainage se matérialisera par la signature de l'acte authentique de vente du bien du filleul par l'intermédiaire de GIBOIRE TRANSACTION.

### **Article 3 : le versement du gain**

Les sommes dues au titre de gain « chèque parrainage validé » seront remises au parrain sous forme d'un chèque de 600 € (six cents euros) une fois la transaction réalisée au profit du filleul par l'intermédiaire de la société GIBOIRE TRANSACTION et constatée par la signature de l'acte authentique.

### **Article 4 : la durée de validité du chèque parrainage**

Le chèque parrainage a une durée de validité limitée au 31 décembre 2024. Etant ici précisé que la date retenue pour la prise en compte de l'opération est la date de validation du chèque parrainage par le responsable de la société GIBOIRE TRANSACTION. Le Groupe GIBOIRE se réserve la possibilité de retirer cette opération à tout moment.

### **Article 5 : protection des données personnelles**

Le parrain autorise d'ores et déjà GIBOIRE TRANSACTION à inclure les informations du présent chèque parrainage dans son fichier informatique. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, les parties disposent quant aux informations nominatives les concernant, d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de portabilité de ses données en s'adressant au Groupe GIBOIRE à l'adresse mail suivante : [mesdonneespersonnelles@giboire.com](mailto:mesdonneespersonnelles@giboire.com).